

Les mineurs dits « incasables »

Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leurs parcours de vie et les prises en charges institutionnelles

Une recherche développée en partenariat avec
le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
et l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN),
avec l'aide de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Note de synthèse Avril 2008

Laurence Libeau Mousset, Responsable scientifique, Directrice des études et des recherches de l'ICSH, Docteur en psychologie et en biologie.

Anne Winter, Ingénieur de recherche, ICSH, Attachée Temporaire de Vacation à l'université Rennes 2, Doctorante en psychologie.

**I.C.S.H. - Université Rennes 2 Haute-Bretagne
Directeur : Pr. Loïck M. VILLERBU**

**Place du Recteur Henri Le Moal CS 24 307 – 35043 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 14 19 63**

Site Internet : http://www.uhb.fr/sc_humaines/institut-criminologie/

LE CONTEXTE DE LA DEMANDE

La présente étude témoigne de l'intérêt porté par l'Observatoire National de l'Enfance en Danger aux mesures de préventions, de dépistage et de prise en charge qui concernent la population des mineurs dits « incasables ». Au principe de ces préoccupations, réside la possibilité de saisir les espaces de vulnérabilité qui caractérisent à la fois ces jeunes et les institutions qui les accompagnent, afin d'améliorer leur situation. C'est donc l'objet de la rencontre, au travers des articulations notables, qui est mis au travail dans cette recherche. La rencontre en tant qu'elle suscite le sentiment d'impuissance, le vécu de débordement, la transgression, la rupture, parfois la maltraitance et la dangerosité.

Animée par un souci de mise en cohérence des données, la demande nous amenait dès lors à interroger à la fois les pratiques de prise en charge ayant cours dans différents milieux institutionnels, notamment l'Education Nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; et le parcours de vie des jeunes concernés. A ce titre, cette recherche vient souligner toute l'importance des facteurs institutionnels, politiques et individuels qui, dans leurs articulations, sont à même d'alimenter ou de renforcer cette problématique existentielle.

LES QUESTIONS POSEES

Telle que définie, la population des mineurs « incasables » pose comme premier élément d'appréhension significatif l'instabilité institutionnelle. Ainsi, en raison de la double dimension mise en exergue, constituée des pôles institutionnel et subjectif, deux interrogations initiales émergent :

- ❖ *Quels sont les facteurs institutionnels qui peuvent renforcer cette trajectoire du jeune ?*
- ❖ *Quels sont les facteurs propres au jeune qui contribuent à son instabilité institutionnelle ?*

Partant donc de l'idée qu'il s'agit d'une rencontre institution-institué, ces deux questions nous permettent d'envisager les espaces de mises en échec réciproques participant de la dynamique de rupture, au sein même de l'échange.

LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ainsi, nous avons mené des entretiens cliniques semi-directifs auprès des professionnels de l'Education Nationale et de la Protection de l'Enfance, mais également des usagers : élèves, parents et mineurs de justice.

Plus concrètement, pour les premiers, nous avons cherché à recueillir les données relatives aux représentations projetées sur cet objet « incasable », à la place assignée à l'institué concerné, et au parcours proposé, conformément à leurs pratiques professionnelles et à l'idée d'intégration qu'elles véhiculent. Pour les seconds, en miroir, nous nous sommes intéressés à la perception qu'ils pouvaient se forger de l'institution en question et de leur institution d'appartenance, à mesure de leur parcours, eu égard à ce qu'ils estimaient être ou non de leur intégration et des difficultés qu'ils avaient pu éprouver lors de cette confrontation. C'est alors que nous avons pu, avec les professionnels, les jeunes et leur famille, reconstituer des trajectoires, des parcours de vie, mettant différemment en jeu la question de la maltraitance agie et/ou subie, et ce, dans les différentes sphères traversées : familiale, scolaire, paritaire, judiciaire, etc.

LES RESULTATS

Les rencontres que nous avons pu avoir nous ont permis de mettre en relief des éléments cliniques saillants, participants tous à leur manière, d'une dynamique complexe ponctuée d'écarts. C'est cette dynamique que nous nous sommes proposés d'analyser et de modéliser, avec l'objectif de mettre en perspective les différents fonctionnements institutionnels observés.

Réflexions autour de discours croisés dans le champ scolaire

Le mineur dit « incasable » se donne à voir par une problématique de la place. En cela, on ne peut faire l'économie d'interroger la consistance de cette dernière et les renforcements dont elle peut être l'objet. C'est en articulant la manière dont est parlé l'enfant par l'institution scolaire et sa famille, à la manière dont il se parle lui-même que nous avons pu saisir les enjeux de cette place « à côté » qui lui est signifiée. Plus précisément, nous avons pu appréhender les espaces parlés ou passés sous silence par les différentes parties, notamment sur les violences agies et/ou subies par les uns et les autres. Nous avons pu ainsi mettre en évidence les légitimités propres et différenciées qui sont à l'œuvre dans la formation de « pactes tacites ». Ces mêmes pactes qui, bien que favorisant des jeux d'alliances, apparaissent être des obstacles à un discours tripartites *sur* la situation scolaire et institutionnelle de l'élève, l'incluant lui aussi à part entière.

Un parcours renforcé puis aménagé

Et ce sont là des observations qui ne sont pas sans donner du sens au parcours de vie de ces jeunes, en décrochage scolaire ou déscolarisés, que nous avons rencontrés. En déconstruisant les trajectoires élaborées par ces derniers en entretien, nous pouvons constater que tous se caractérisent d'une assise identitaire, subjective ou institutionnelle peu sécurisée, d'un espace qui n'a que rarement été circonscrit. C'est alors le débordement, apparu généralement au collège,

qui se donne à voir sans cesse et qui met en difficulté la famille, l'école puis les équipes éducatives. Quels que soient les qualificatifs employés, tous renvoient à la même « agitation », celle qui dérange, au premier sens du terme, et qui, loin de pouvoir être contenue, amène à l'exclusion. Puis la mise en sécurité, paradoxale jusqu'à échouer, qui trouve à se stabiliser dans la rencontre avec les pairs. La sphère paritaire apparaît comme un lieu de réparation, temporaire mais particulièrement investit. Elle nourrit le jeune, lui apprend, le régule, l'écoute et le protège, elle l'amène à glisser d'un cadre à l'autre, lui préférant l'éthique à la morale. On le voit alors, les règles rejetées en amont trouvent à se substituer en aval, dans une temporalité et une historicité différente. L'analyse que nous pouvons faire de cette trajectoire et des renforcements tantôt positifs, tantôt négatifs qu'elle peut rencontrer nous amène à penser la problématique du jeune « incasable » comme une réponse faite au cadre et non comme la manifestation d'un déni supposé de la loi. Au-delà d'aspects personnologiques, familiaux, socio-économiques, ou institutionnels, cette problématique vient interroger la garantie d'un cadre sécurisé, point de saisie de ce qui constituerait la maltraitance.

Un fonctionnement (inter)institutionnel « incasable » ?

Si la terminologie même du terme « incasable » amène à penser le mineur comme celui pour lequel il n'y a pas ou plus de « case », on ne saurait manquer de se demander si l'institution chargée de l'accompagner est elle-même en mesure de se situer, non seulement par rapport à aux traditions et aux missions qui sont les siennes, mais aussi par rapport aux institutions partenaires. Au-delà de la situation adolescente, nous avons pu noter toute une situation d'« entre-deux » des institutions, prises là encore dans des enjeux de places, de légitimités, et d'habilitations. Celle-ci se manifeste aux niveaux des pratiques et exercices professionnels, des rapports sociopolitiques et des systèmes partenariaux, et alimente en aval ce processus de la « patate chaude ». Le travail en commun voit comme obstacle la défense de territoires avec des valeurs et des objectifs propres. Or, c'est en ne considérant pas le voisin que l'on risque à nouveau d'alimenter des alliances délétères pour la prise en charge.

Une dynamique intervention-évaluation à articuler

En témoigne l'observation des difficultés structurelles, telles que présentées par les professionnels eux-mêmes, mais telles que vécues par les jeunes. La mise en tension des différents discours que nous avons recueillis vient souligner toute l'importance d'une articulation pluri-référencée, tant au niveau inter-institutionnel qu'intra-institutionnel, de manière à garantir un cadre d'exercice congruent. C'est là la modélisation que nous pouvons proposer pour définir une logique d'intervention et d'évaluation, requérant une attention particulière en terme de souci, de savoir, de situation et de valeur, ce, contre l'amalgame fait entre diagnostic et stigmatisation. La problématique de l'incasable qui ne saurait se donner à voir autrement que par la négative, amène un refus consensuel du dépistage et « paradoxalement » *a priori*, l'évocation systématique d'une trajectoire pré-dessinée. En effet,

il apparaît bien que c'est de ce risque de stigmatisation que naît la stigmatisation elle-même, et ce, au prix d'une désignation efficiente qui permettrait l'engagement vers une prise en charge adaptée.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Aux vues des éléments ainsi retracés, nous avons pu formuler un certain nombre de préconisations ayant trait notamment aux institutions et aux modes de fonctionnements institutionnels qui constituent l'autre d'une relation d'altérité et de réciprocité mise à mal chez le jeune dit « incasable ». Ainsi, nous rappelons toute l'importance d'une analyse des représentations qui viennent à la fois déterminer les positions personnelles, les postures professionnelles, les pratiques et au-delà, les sentiments d'impuissance et de dépassement observés au sein des institutions de prises en charge. Or, il s'agit là d'une analyse qui ne peut se faire qu'au prix d'un partenariat dûment fondé et cohérent qui permettent à la fois la prise de recul nécessaire à l'évaluation d'une situation et l'espace de ressources indispensable à la continuité des démarches entreprises. A un niveau plus local cette fois-ci, il nous faut rappeler l'attention qui doit être portée à la gestion des dissonances entre le politique et le technique, qui vient limiter l'offre à apporter face à une problématique si complexe d'« incasabilité ». On le voit, les écarts entre traditions et missions n'ont de cesse de se creuser ; les temporalités relatives aux démarches éducatives et judiciaires, également ; les offres disponibles correspondent de moins en moins aux besoins manifestés par ces jeunes, que ce soit du fait des stratégies d'autoprotection mises en place par les institutions ou du manque de structures adaptées. Il y a là toute une hiérarchisation des pratiques, des réponses et des élaborations qu'il faut remettre en cause de manière à ce que l'interaction puisse devenir inter-référence, aussi bien au niveau local que global, et au-delà, de manière à ce que le cadre tissé autour du jeune soit sécurisé.